

Une campagne publicitaire déraisonnable

Le lobby du vin démontre sa puissance de feu publicitaire avant même le démantèlement officiel de la loi Evin qu'il a obtenu dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé. En se payant de pleines pages dans la presse pour promouvoir le vin sous une forme d'apparence innocente, il annonce avec fracas ce qui nous attend comme déferlement publicitaire pour inciter les Français à consommer de l'alcool.

Les deux façades du lobby alcoolier que sont *Vin & Société* et *Avec Modération !* promeuvent une norme sociale ("*Consommez du vin – ou d'autres alcools –, c'est conforme à la raison*"), et la banalise avec des grains de raisins qui rappellent des bonbons bien connus.

Ils prétendent mettre une goutte de prévention en rappelant les "repères de consommation" – qui sont en vérité des seuils de risque à ne pas dépasser – alors que leur objectif premier est la vente et la consommation d'alcool. Les liens d'intérêts sont tellement évidents qu'ils n'essaient même plus de les dissimuler.

Par cette campagne publicitaire déraisonnable en termes de coût, le lobby de l'alcool affiche sa puissance par une provocation manifeste à l'égard des parlementaires qui n'ont pas encore définitivement voté la loi Santé : la publicité ne défendra pas les petits terroirs, elle sera massive, avec l'objectif premier d'augmenter la consommation d'alcool dans notre pays. Elle aura un coût sanitaire et social en rapport avec cet investissement massif.

Le lobby de l'alcool fait un premier bras d'honneur à tous les défenseurs de la santé.

Contacts presse :

Dr Alain Rigaud : 06 08 22 25 29

Dr Bernard Basset : 07 86 55 54 53

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, et organisme de formation implantée sur l'ensemble du territoire national, forte de 1500 professionnels.

Elle a pour buts de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

Son intervention, dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale, à travers notamment la gestion de plus de 90 centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)